



Service Enfance jeunesse



Mairie d'Argonay – 1 place Arthur Lavy – 74370 ARGONAY
Téléphone : 04 50 27 16 82
mairie@mairie-argonay.fr

Accueil Périscolaire – 67 route de la Baratte – 74370 ARGONAY
Téléphone : 04 50 27 59 25
accueil.periscolaire@mairie-argonay.fr

Sommaire

1. Introduction
2. Descriptif des lieux d'accueil
 - Accueil de loisirs
 - Accueil périscolaire
3. Rappel des principaux éléments du projet éducatif de l'organisateur
4. Objectifs pédagogiques de l'équipe d'animation
 - Accueil de loisirs
 - Accueil périscolaire
5. L'équipe d'animation
6. Les activités
7. Journée type
8. Les repas
9. La relation avec les familles
10. Les tarifs

1. Introduction

Le projet pédagogique est conçu tel un contrat de confiance entre l'équipe pédagogique, les intervenants, les parents et les mineurs sur les conditions de fonctionnement et sert de référence tout au long de l'action. Il est élaboré dans un premier temps par les coordonnateurs de l'Accueil Périscolaire et de l'Accueil de Loisirs, puis dans un second temps, redéfini avec l'équipe, en référence au projet éducatif de territoire (PEDT) de la Ville d'Argonay. Ce projet doit permettre de répondre précisément à toutes les questions concernant l'organisation et le déroulement de l'accueil des mineurs. L'Accueil Périscolaire est un outil essentiel pour le développement global des enfants. Notre projet pédagogique vise à offrir un environnement éducatif enrichissant qui favorise l'apprentissage, le bien-être et l'épanouissement des enfants. Il repose sur des axes, des priorités, des objectifs et des moyens clairement définis.

2. Descriptif des lieux d'accueil

Nature : Accueil de mineurs sans hébergement

Organisateur : Mairie d'Argonay
1 place Arthur Lavy 74370 ARGONAY
Téléphone : 04 50 27 16 82

Responsables : Monsieur le Maire : M. Gilles Francois
Responsable du Service Enfance Jeunesse : M David DELESCHAUX
Adjointe, en charge de l'Accueil Périscolaire :
Mme BARRACHIN Delphine
Adjoint, en charge de l'Accueil Extrascolaire : M Kévin CAUNDAY

Public accueilli :

Accueil Périscolaire : Les enfants scolarisés au sein des écoles maternelle et élémentaire d'Argonay
Mercredi : Les enfants de 3 à 12 ans inscrits à l'école maternelle et élémentaire prioritairement puis ceux domiciliés sur la commune d'Argonay.

Capacité d'accueil : 210

Les mercredis : 58 places (30 pour les moins de 6 ans et 28 pour les plus de 6 ans)

Implantation : Service enfance-jeunesse
67 route de la Baratte
74370 Argonay

Accueil Périscolaire : 04 50 27 59 25

PROJET PEDAGOGIQUE DU SERVICE ENFANCE-JEUNESSE D'ARGONAY

Année 2023-2024

Descriptif des lieux : Les espaces extérieurs comprenant (2 cours, un terrain de football en synthétique, divers jeux d'extérieur).

Huit salles d'activités, une salle de motricité, une BCD ainsi qu'une salle informatique.

Une cuisine (pour des ateliers culinaires réalisées avec les enfants),

Un self et une salle de restauration.

Un vestiaire pour les animateurs (trices)

Une infirmerie

Des toilettes adaptées à toutes les tranches d'âge ainsi que des douches.

L'ensemble des équipements sont aux normes et une commission de sécurité valide leur utilisation chaque année.

La structure est également équipée pour recevoir des enfants en situation de handicap.

Période de fonctionnement :

Accueil Périscolaire :

- Le matin : 7h30 à 8h00
- Le midi (méridien) : 11h45-12h15
- La restauration scolaire : 11h45 à 13h35
- Le soir : 16h30 à 18h20
- Les mercredis : 8h-17h50 soit le matin avec repas, soit l'après-midi sans repas soit à la journée
- Départ soir : les enfants sont confiés aux parents ou aux personnes autorisées par les responsables légaux nommés dans le dossier d'inscription, à venir les chercher sur présentation d'une pièce d'identité. Le départ des enfants seuls n'est pas autorisé.

Composition de l'équipe :

Le matin :

- Une Responsable
- Quatre animateurs (trices)
- Une assistante administrative

Le midi :

- Une Responsable et un adjoint
- Une assistante administrative
- Treize animateurs (trices)
- Six agents de restauration et d'entretien

Le soir :

- Une Responsable et un adjoint
- Une assistante administrative (jusqu'à 17h)
- Douze animateurs (trices)

Le mercredi :

- Un responsable
- Un adjoint
- Une assistante administrative
- Cinq animateurs.
- Un agent de restauration et d'entretien

3. Rappel des principaux éléments du Projet éducatif de l'organisateur

La finalité de l'accueil proposé par la commune d'Argonay : être un espace d'éducation où se développent des temps de loisirs collectifs, conjointement avec la famille et les autres lieux de vie de l'enfant et du jeune. Elle vise également à favoriser la notion de vacances et de détente pour les enfants qui bénéficient des services.

Le Projet éducatif de territoire de la commune d'Argonay s'articule autour de quatre grands axes :

- Éducation à la citoyenneté
- Apprendre et découvrir son territoire
- Respecter son école et sa planète
- Assurer l'inclusion et l'accessibilité à tous les enfants

Derrière ces axes, se trouvent les objectifs suivants :

- Préparer les enfants à vivre en société et devenir des écocitoyens responsables,
- Créer les conditions visant à l'épanouissement individuel et collectif de l'enfant, qui apprend à se découvrir capable de réussir, qui a la liberté de choisir des activités voir en proposer avec l'appui des animateurs (trices) en y intégrant également la notion de partage.
- Aider à faire grandir l'enfant, l'accompagner dans cette démarche en travaillant autour des règles de vie, de la découverte de nouvelles compétences et de potentialités. Pour cela les animateurs seront garants et force de proposition d'activités visant la découverte de nouveaux centres d'intérêts, personnels ou collectifs.

4. Les priorités, les objectifs et les moyens pédagogiques de l'équipe d'animation

Le service enfance-jeunesse est un lieu ouvert à toutes et à tous où l'épanouissement de chacun sera l'une des priorités principales.

Il s'agit d'un espace de découverte et d'apprentissage au travers de moyens éducatifs ludiques.

L'enfant sera pris en compte tant dans le groupe, dans son individualité mais aussi au regard de son environnement familial.

A- Les priorités du projet pédagogique :

1. Favoriser l'épanouissement, la sécurité et le bien-être de l'enfant : Assurer un environnement sûr et accueillant où les enfants se sentent en sécurité, en confiance pour s'épanouir en garantissant leur bien-être physique et émotionnel.
2. Encourager la créativité, la découverte et l'apprentissage de celui-ci : stimuler sa curiosité intellectuelle, son développement de compétences sociales à travers des activités variées.
3. La vie en collectivité : promouvoir le respect, la coopération, la coopération et le partage au sein d'un groupe.

Objectifs :

1. Sécurité, bien-être
 - Garantir la sécurité physique et émotionnelle des enfants.
 - Assurer le suivi des protocoles d'urgence
 - Favoriser une communication ouverte et la résolution de conflits pacifiquement
 - Favoriser l'estime de soi et la sociabilisation
 - Créer un environnement accueillant et chaleureux pour que chaque enfant se sente en sécurité, valorisé, encouragé et mis en confiance
 - Promouvoir l'autonomie, la confiance en soi, le respect de soi-même et des autres.
2. Encourager la créativité, la découverte
 - Proposer des activités variées : arts plastiques, musiques, sciences, sport, etc.
 - Organiser des sorties éducatives pour explorer la nature environnante, le patrimoine local et la culture.
 - Promouvoir l'expérimentation et la résolution de difficultés
 - Encourager la découverte de nouvelles passions et intérêts
3. Vie en communauté (savoir vivre et savoir être)
 - Favoriser le respect mutuel : encourager les enfants à admettre les différences culturelles, sociales et personnelles

PROJET PEDAGOGIQUE DU SERVICE ENFANCE-JEUNESSE D'ARGONAY

Année 2023-2024

- Développer la coopération : Apprendre aux enfants à s'unir pour atteindre des objectifs communs.
- Sensibiliser les enfants aux valeurs d'entraide et de citoyenneté, leur rappeler les règles de politesse
- Apprendre aux enfants le respect de l'ensemble des agents
- Manger proprement et apprendre à nettoyer après le repas ou le goûter
- Favoriser le respect du matériel : leur transmettre l'importance de prendre soin du matériel et de l'environnement commun.
- Eduquer les enfants au recyclage, à la réduction des déchets, au compostage

Moyens :

1. Sécurité, bien être :

- Mise en place de règles de sécurité et d'une surveillance constante.
- Promouvoir le dialogue et l'écoute.
- Mettre en place des espaces de jeux libres et des coins lecture.
- Rituels d'accueil pour créer un lien rassurant entre la maison, l'école et l'accueil périscolaire.
- Mise en place de jeux coopératifs et d'activités de groupe.
- Mise en place d'un espace calme et encadré pour les « devoirs »

2. Créativité, découverte :

- Organisation d'ateliers artistique, musicaux, sportifs.
- Elaborer un programme équilibré avec des activités d'apprentissage, de jeu et de détente.
- Organiser des sorties culturelles, excursions et des rencontres pour élargir les horizons des enfants
- Organiser des ateliers artistiques et créatifs.
- Adapter les activités en fonction de l'âge et des intérêts des enfants.
- Encourager la découverte d'autres cultures

3. Vie en communauté :

- Promouvoir des règles de comportement respectueuses et bienveillantes.
- Organiser des activités de groupe coopératives.
- Encourager le partage des responsabilités au sein du groupe.
- Créer des jeux et des projets qui mettent en avant l'importance de travailler en équipe.
- Enseigner aux enfants l'utilisation appropriée et la manipulation respectueuse du matériel.
- Organiser des activités de sensibilisation à l'environnement pour encourager la protection de la nature.
- Créer des règles claires concernant le soin et la gestion du matériel et des espaces partagés.
- Impliquer les enfants dans la responsabilité de la gestion du matériel en les encourageant à ranger et à prendre soin des objets.
- Organiser des projets liés à l'environnement tels que la plantation de fleurs, de légumes, d'arbres mais aussi la collecte de déchets, ou la création d'un jardin partagé

PROJET PEDAGOGIQUE DU SERVICE ENFANCE-JEUNESSE D'ARGONAY

Année 2023-2024

Evaluation continue :

Evaluer régulièrement le progrès des enfants et ajuster le programme en conséquence.

Mettre en valeur les enfants et leurs productions

Recueillir les commentaires des parents et du personnel pour améliorer continuellement la qualité du service.

B- Les points importants à conserver à l'esprit à l'Accueil de Loisirs :

- Comprendre que le rythme de l'Accueil de Loisirs est adapté à une situation de vacances et que l'enfant est acteur de celui-ci
- Vivre des moments liés à la notion de plaisir en sortant des cadres scolaire et périscolaire.
- Travailler la notion de choix, ainsi que l'expression de l'envie
- Accompagner les enfants sur la confiance en eux et envers les autres.
- Permettre la prise d'initiative et de décision.
- Vivre ensemble sereinement des situations de jeux et d'activités.
- Développer la notion de coopération, travailler autour des choix collectifs tant au niveau des jeux que des temps de vie quotidienne
- Trouver sa place dans le groupe et respecter celle des autres en participant à l'élaboration des règles de vie communes
- Mettre en place une technique permettant aisément l'expression du ressenti des enfants, adaptée à leur âge.
- Apprendre à voir plus loin que le simple aspect perceptible des équipements et de la nature. Pousser à la créativité et à l'imagination.

C- Les points importants à garder à l'esprit à l'accueil périscolaire :

- Comprendre que le rythme de l'accueil périscolaire est adapté à la journée d'école que viennent de vivre les enfants.
- Travailler la notion de choix, ainsi que l'expression de l'envie.
- Accompagner les enfants sur la confiance en soi et envers les autres.
- Vivre ensemble sereinement des situations de jeux et des activités.
- Développer la notion de coopération, travailler autour des choix collectifs tant au niveau des jeux que des temps de vie quotidienne.
- Trouver sa place dans le groupe et respecter celle des autres. Tout en participant à l'élaboration des règles de vie communes.
- Participer activement à la mise en place et au respect des règles de vie.
- Elaborer une technique facilitant l'expression du ressenti des enfants, adaptée à leur âge.

5. L'équipe d'animation

L'équipe d'animation travaille en commun pour le bien-être de tous. Ses membres connaissent et mettent en œuvre le projet pédagogique et d'activités. Des réunions d'équipe permettent l'adaptation des activités aux besoins ou envies des enfants, l'échange de points de vue dans un climat de confiance, de respect mutuel et d'entraide.

Les Responsables et l'équipe sont garants du respect des règles établies au sein de l'accueil. A l'extérieur, l'équipe veillera à respecter les consignes supplémentaires (Code de la route, Code civil...).

Les Responsables ont pour mission :

- De veiller au bon fonctionnement du service
- D'informer les parents du déroulement des ateliers et des activités
- De gérer les réservations des divers temps d'accueil
- D'être le relais entre les parents, les agents d'animation/les intervenants
- D'organiser les ateliers et les activités avec les animateurs (trices) et les intervenants qu'ils soient agents communaux, professionnels, membres d'une association, bénévoles...
- De planifier les activités et les contenus des ateliers avec les animateurs (trices) et les intervenants
- De maintenir les liens entre tous les partenaires
- De gérer la logistique des programmes d'actions
- De veiller au respect des axes du projet éducatif ainsi que du projet pédagogique
- D'évaluer les actions réalisées
- D'accompagner l'équipe et être force de propositions

Les animateurs ont pour mission :

De s'engager à contribuer à l'épanouissement et à l'enrichissement de l'enfant en partageant les mêmes valeurs et en respectant les règles de fonctionnement au sein de l'équipe :

Savoir être :

- Connaître et respecter les axes et les valeurs du Projet Educatif de Territoire (PEDT)
- Respecter les parents, les enfants
- Le non-jugement
- Devoir de réserve et de discrétion
- Considérer tous les enfants avec le même regard
- Être cordial avec les collègues de l'équipe d'animation
- Avoir une attitude adaptée en fonction de la situation et de l'âge de l'enfant
- Avoir la posture éducative adaptée aux comportements de l'enfant

Savoir-faire :

- Garantir la sécurité physique et affective de l'enfant
- Proposer des activités dans les axes du Projet Educatif Territorial ainsi que dans ceux du projet pédagogique.
- Sensibiliser l'enfant à la découverte d'une activité.
- Ecouter l'enfant, prendre en compte sa parole.
- Associer l'enfant aux choix de l'activité, à sa préparation, à son rangement et à son évaluation
- Ecouter le parent.

Au sein de l'équipe :

- Informer les Responsables de tout incident concernant un enfant ou un membre de l'équipe.
- Participer activement aux temps de préparation, de bilan et aux réunions d'équipe.
- Ouvrir et fermer les portes aux heures fixées
- Respecter les engagements pris et prévenir en cas d'incapacité.

6. Les activités

A l'Accueil Périscolaire

Les thématiques sont choisies d'une période de vacances à la suivante. Il y a donc cinq périodes sur une année scolaire.

Elles sont déterminées par les animateurs en lien avec les priorités et les objectifs fixés initialement par ce document.

En aucun cas, les activités ne seront imposées mais toujours proposées afin de respecter le rythme de chaque enfant ainsi que son envie après une journée d'école.

Elles seront différentes selon l'âge et le niveau des enfants.

En ce qui concerne les mercredis, les activités de l'accueil s'articulent autour de thématiques de vacances à vacances.

Du fait de la différence de rythme de vie entre les tranches d'âge, deux groupes seront constitués :

- 3 /5 ans
- 6/ 12 ans

Des sorties à la journée sont établies en fonction du thème retenu.

Les activités sont adaptées aux enfants, en fonction de leur âge et de la météo.

Type d'activités au sein du Service Enfance-Jeunesse :

L'équipe s'appuie sur les envies des enfants, ses projets ou compétences ainsi que les propositions d'autres partenaires.

Chaque avis est pris en considération mais la réussite du projet est suspendue aux possibilités techniques et financières.

PROJET PEDAGOGIQUE DU SERVICE ENFANCE-JEUNESSE D'ARGONAY

Année 2023-2024

Les activités s'effectuent toujours dans le respect des objectifs de départ, du projet éducatif et du projet pédagogique. Elles visent l'épanouissement et le bien-être des enfants. On retrouve les mêmes activités adaptées cependant aux différentes tranches d'âge.

- Sportives : découverte ou approche de sports divers et variés collectifs ou individuels. Mise en place de grands jeux sportifs dans les locaux du service enfance- jeunesse ou à l'extérieur.
- D'expression corporelle ou orale : jeux de groupe, rondes, mîmes, danse, théâtre, chants, musique, jeux musicaux...
- Créatives, artistiques ou manuelles : découpages et collages, pâte à modeler, terre, pâte à sel, peinture, fabrication d'objets avec divers matériaux (nobles ou de récupération), recycl'art, etc.
- Jeux d'éveil, plage (lac d'Annecy), jeux d'eau
- De découverte de l'environnement : la forêt, la commune, etc...
- Sensibilisation aux problématiques environnementales (tri, respect de l'environnement ...)
- Ludiques, de détente et activités libres : temps calme (avec sieste pour les plus petits), jeux de société, lecture, contes et comptines, films ou dessins animés, jeux libres, colorriages, etc.
- Meilleure connaissance de soi et des autres : expression de son ressenti sur chaque journée par les enfants puis avec un temps d'échange avec les parents

Lieux d'activités :

Les activités se déroulent en majorité dans les locaux ou les espaces extérieurs du Service Enfance Jeunesse.

L'accueil pour tous les enfants se déroule le matin et le soir dans les salles du service enfance-jeunesse. Elles sont équipées de mobiliers, de jeux et jouets adaptés à chaque enfant.

A proximité, les cours d'écoles, la forêt, le parc à daims, l'espace de loisirs avec ses terrains de football, son pumptrack notamment offrent la possibilité d'organiser des activités diverses.

7. Journée Type

A l'accueil périscolaire

Heures	Organisation de l'équipe
7h30 - 8h00	<ul style="list-style-type: none"> Accueil du matin avec 4 animateurs (trices) de 7h30 à 8h00 puis l'Adjointe de 7h45 à 8h00 - Activités libres et au choix : jeux calmes, de société, coloriage, rester passif, écouter une histoire - Raccueillir les enfants dans la cour de l'élémentaire et dans leur classe pour les maternelles
11h45 - 13h45	<ul style="list-style-type: none"> - Appel devant chaque classe pour les deux écoles. - En élémentaire, les enfants par classe vont manger selon le planning établi en début d'année - En maternelle, les petits mangent au 1^{er} service, les moyens et les grands au 2^{ème} vers 12h30 - Les petits vont à la sieste après leur repas
16h30 - 18h20	<ul style="list-style-type: none"> - Appel devant chaque classe pour les deux écoles. - Goûter en extérieur ou au restaurant scolaire en fonction de la saison et de la météo - Mise en place des activités ou des TAP (de 17h à 18h) selon le programme établi pour la session en cours.

Le mercredi

Heures	Organisation de l'équipe
8h00 à 9h00	<ul style="list-style-type: none"> - Accueil du matin - Activités libres et au choix : jeux calmes, de société, musique douce, dessins, discussions.
9h00 à 9h15	<ul style="list-style-type: none"> - Rassembler les enfants par tranche d'âge et répartition des enfants dans les salles - Rangement des salles
9h15 à 11h50	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place et réalisation des activités - Prévoir une seconde activité brève l'activité initiale est plus courte (Petits jeux calmes d'extérieur ou d'intérieur)
11h50 à 12h00	<ul style="list-style-type: none"> - Retour au calme - Rangement et nettoyage du matériel et des locaux - Passage aux toilettes
12h00 à 13h15	Repas
13h15 à 14h00	<p><u>3/5 ans</u> : sieste et temps calme jusqu'à 15h00</p> <p><u>6/12 ans</u> : jeux de société, dessin, discussion, temps libre</p>
14h00 à 16h15	<ul style="list-style-type: none"> - Réunir les enfants par tranche d'âge et effectuer leur répartition dans les salles - Rangement des locaux - Mise en place et réalisation des activités
16h15 à 16h30	<ul style="list-style-type: none"> - Rangement et nettoyage du matériel et des locaux - Passage aux toilettes
16h30 à 17h00	- Temps du goûter
17h00 à 17h50	<ul style="list-style-type: none"> - Accueil du soir - Temps libre
17h50 à 18h00	- Fermeture de la structure et contrôle des locaux

8. Les repas

Le service enfance-jeunesse bénéficie d'un service de restauration en liaison chaude. Le prestataire est 1001 repas. Les repas sont fabriqués dans une cuisine centrale sise au collège La Salle d'Annecy-Le-Vieux.

Les enfants sont pris en charge dans les classes par les animateurs dès 11h45 les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Les élèves de l'élémentaire (et de grande section de maternelle) mangent en self. Les élèves de maternelle sont servis à table par les animateurs (trices). Les locaux utilisés sont situés au cœur de la structure. Le personnel de restauration et d'entretien est présent afin d'assurer au mieux le service et l'accompagnement des enfants durant ce temps de restauration.

Les enfants sont pris en charge à 16h30 pour le goûter qui est préparé par l'équipe d'animation.

9. Inscriptions et relations avec les familles

Pour les inscriptions, les familles doivent se rendre sur le portail familles de la ville d'Argonay

<https://argonay.portail-familles.net/>

Il est impératif pour **chaque famille** de remplir la fiche d'inscription dans son **intégralité**.

Il est possible de contacter les Responsables à tout moment par mail et/ou par téléphone.

En cas d'absence, une messagerie vocale est activée et consultée chaque matin.

Par ailleurs, ils restent à votre disposition pour répondre à vos interrogations ou pour tout entretien que vous jugeriez utile.

Les parents peuvent échanger avec l'équipe d'animation le matin quand ils déposent leurs enfants et le soir lorsqu'ils les ramènent. Il est demandé aux parents de demeurer à la porte d'entrée du Service Enfance-Jeunesse et de ne pas franchir l'enceinte du bâtiment.

10. Les tarifs

Les tarifs sont votés annuellement par le Conseil Municipal d'ARGONAY et varient en fonction du quotient familial.

Ils sont disponibles sur le site de la mairie, le portail familles, le panneau d'affichage extérieur du Service Enfance Jeunesse et de l'école, ainsi que dans le bureau des Responsables.

Une tarification spéciale est appliquée aux enfants ne résidant pas dans la commune pour l'Accueil de Loisirs.